

D E C R E T N° 61-096
répartissant en trois catégories les
oiseaux et autres animaux sauvages vivant sur
le Territoire de la République Malgache.-

- - - - -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU G. OUVERNEMENT,

Sur le rapport du Ministre de l'Agriculture et du Paysannet,
Vu la Constitution de la République,

Vu l'Ordonnance n° 60-126 du 3 Octobre 1960 , fixant le régime de la chasse, de la pêche et de la protection de la faune, notamment en son article 1er :

Vu l'avis du Comité Consultatif de la chasse, de la pêche et de la faune terrestre et ichtyologique en date du 15 décembre 1960.

Le Conseil des Ministres entendu,

D é c r è t e :

SECTION I

Oiseaux et animaux protégés

ART. Ier.- Les animaux énumérés ci-dessous sont intégrale-
ment protégés conformément aux dispositions de l'article 8 de la
Convention relative à la protection de la faune et de la flore
à l'état naturel signé à Londres le 8 Novembre 1933 :

Noms Français	Noms malgaches les plus courants	Noms scientifique
Tous les Lémuriens	Varikandana, Akomba, Gidro, Soamira, Meki, Amboanala, Ampongy, Fotsife, Fotsiefeka, Avahy, Simpone, Hataha, Valovy, Tentana, Setohy, tsitsihy, Tsidy Bokombolo, Repahaka, Fitiliky, Boengho, Aye-Aye.....	Genres : Lémur; Indris, Avahis, Pro-pithecus, Cheirogaleus, Phaner, Microcebus, Hapalemur, Lepilemur, Daubentonia
Le Dugong.....	Lamboharano, Lambondriaka	Halichoerus Dugong (Muller)
Les grandes aigrettes	Vanobe, Vanofotsy.....	Egretta alba melanorhynchus (Magler)
Les petites aigrettes	Vano, Vanofotsy.....	Egretta gazetta dimorpha (Hartlaub)
Les garde-boeufs ou pique-boeufs.....	Vorompotsy	Bubulus ibis ibis (Linné)
Les flamants roses	Samaka	Phoenicopterus ruber (Temminck) Phoeniconaias Minor (Geoffroy)

Noms français	Noms malgaches les plus courants :	Noms scientifiques :
L'ibis à cimeter...	Ankohoala, Ankoholahinala..	Lophotibis cristata.
La tortue à péron.....	Angonoky	Testudo hyniphora (L. Vaillant)
Tortue radiée	Sokaky, Kataha	Testudo radiata
Le serpent do Do		Acratophis madagascariensis Acrantophis Dumerilli
Les poissons aveugles des grottes		Typhleotris madagascariensis et paulliani
Toutes les espèces nouvellement introduites notamment cerfs, daims.		

Ces animaux sont protégés de façon absolue sur toute l'étendue du Territoire.

SECTION II

Oiseaux et animaux nuisibles

ART.2.- Les animaux énumérés ci-dessous sont classés animaux nuisibles :

Noms français	Noms malgaches les plus courants	Noms scientifiques
Faucons, vautours	Voromahery	Genres Falco, Astur.
Milan	Papango	Milvus migrans parasitus (Deudin)
Fody rouge	Fody	Foudia madagascariensis (Linné)

= = = = =		
Noms français :	Noms malgaches les plus courants :	Noms scientifique :
= = = = =		
Héron ardoisés et autres	Vanofasika -Vanobe	Ardea Cinerea, ardea purpurea
Corbeau-pie	Goaika	Corvus albus(Muller)
Le grand perroquet	Vel-hy, Boeza-Boloky	Coracopsis
Crocodiles	Manba, Voay	Crocodylus niloticus
Chat sauvage	Kary	Felis ocreata
Vontsira	Voentsira	Galidictis striata et vitata
Civette	Jaboady	Viverricula Schlegeli
Sanglier	Lambo	Potamochoerus Lavartus
Roussettes	Fanihy	Pteropus rufus

Cette nomenclature est strictement limitative. Elle pourra être complétée ou réduite, le cas échéant, par décret.

SECTION III

Oiseaux et animaux classés gibiers

ART.3.- Sont considérés comme gibiers les oiseaux et animaux qui ne sont classés ni parmi les animaux protégés, ni parmi les animaux nuisibles.

Le transport d'oiseaux et de leurs oeufs est interdit en période de fermeture sauf en ce qui concerne les titulaires d'autorisations de capture commerciale et d'autorisation de chasse et de capture scientifiques.

S E C T I O IV

dispositions générales

ART.4.- Le présent décret abroge l'arrêté n° 345-SE/EF CG du 12 décembre 1955 réglementant l'application du décret n° 47-2254 du 18 novembre 1947 sur la chasse à Madagascar et le décret n° 59-75 du 12 août 1959.

ART.5.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Malgache, diffusé et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Tananarive, le 16 Février 1961

Philibert TSIRANANA.

Par le Président de la République
Chef du Gouvernement,
Le Ministre de l'Agriculture et
du Paysannat p.i.

Alfred RAMANGASOAVINA.-